

Jardins
botaniques
de France
et des pays
francophones

[botanik]

Jardins botaniques de France et des pays francophones

L'Association Jardins botaniques de France et des pays francophones fédère les jardins botaniques en France depuis 1979. Depuis 1994, elle s'est ouverte aux pays francophones et compte aujourd'hui des adhérents en Belgique, au Cambodge (en cours), Canada, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Sénégal (en-cours), Suisse et au Vietnam.

Ces structures participent, chacune à leur mesure, aux programmes de conservation de la diversité végétale au travers de projets de recherche, de conservation intégrée, d'éducation et de sensibilisation des publics à la nécessaire préservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources de la planète. L'association se consacre aussi en France au soutien de chacune des structures, ancienne ou nouvelle, organisant tous les ans des sessions techniques rassemblant ces différents acteurs. L'association a rédigé en 1996 une Charte des jardins botaniques qui définit les axes de travail des jardins botaniques contemporains, des institutions possédant des collections documentées de plantes cultivées pour la recherche scientifique, la conservation, les expositions et l'éducation ». Les jardins qui ont choisi de s'appuyer sur la déontologie de cette charte confirment ainsi leur volonté de rejoindre les acteurs européens et internationaux désireux d'œuvrer pour la mise en œuvre des stratégies internationales de conservation de la diversité biologique.